
Séance du 25 août 2026

N° 2026.28

Objet : Aides aux familles

Date de Convocation	de	Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
17 août 2026		Etaient présents : Mme Patricia SAINT-VENANT, Mme Aliette GEAIRON, Mme Jocelyne LECROQ, Mme Aline LARGEAU, Mme Coralie FLAIS, Mme Julie RIOLLET, Mme Emmanuelle CHARRIER, Mme Françoise BIGOT, M. Alain ONDET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Guylène BIGOT, M. Jean-Marie GUIDOUX, Mme Caroline ROMUALDO, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Aurélie SCHEMEL.
Nombre de conseillers	de	
En exercice :	17	
Présents :	15	Absents excusés : Mme Catherine GAY, Mme Marie DABURON
Représentés :	00	Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT
Votants :	15	

Présentation par Mme Jocelyne LECROQ, Vice-Présidente déléguée, de trois demandes d'aide financière pour des familles en difficultés.

***Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

• ***D'accorder les aides suivantes :***

- **283.60€** à un couple domicilié à Monts, pour le paiement de leur loyer
- **161.40€ €** à une dame, domiciliée à Monts, pour le paiement partiel d'une facture de vétérinaire ;
- **0€ €** à une dame, domiciliée à Monts, pour le paiement de son loyer ;

Ces aides seront versées sur le compte des créanciers et imputées à l'article 65138/424/SA du budget.

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT**

**La Vice-Présidente,
Patricia SAINT-VENANT**

